

GENERALE-OBLIG SICAV

SITUATION ANNUELLE ARRTEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « GENERALE-OBLIG SICAV » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 10.818.102, un actif net de D : 10.771.878 et un bénéfice de D : 600.706.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de

l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 15 Avril 2026

FINOR

Karim DEROUICHE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions précitées.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 15 Avril 2026

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	5,514,446	5,171,895
Obligations et valeurs assimilées		4,998,807	4,671,673
Titres des Organismes de Placement Collectif		515,639	500,221
Placements monétaires et disponibilités		5,300,150	5,188,726
Placements monétaires	5	3,992,880	3,734,835
Disponibilités		1,307,270	1,453,891
Créances d'exploitation	6	3,506	2,785
TOTAL ACTIF		10,818,102	10,363,405
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	27,453	21,517
Autres créditeurs divers	8	18,772	13,095
TOTAL PASSIF		46,225	34,613
ACTIF NET			
Capital	9	10,237,891	9,801,295
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		533,986	527,498
ACTIF NET		10,771,878	10,328,793
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10,818,102	10,363,405

GO SICAV*16, Avenue Jean Jaurès**1001 - Tunis***ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>Année</i> <i>2025</i>	<i>Année</i> <i>2024</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	353,968	342,914
Revenus des obligations et valeurs assimilées		353,968	331,335
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	11,578
Revenus des placements monétaires	11	199,240	210,768
Revenus des prises en pension	12	80,062	73,546
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		633,270	627,227
Charges de gestion des placements	13	(69,188)	(66,853)
REVENU NET DES PLACEMENTS		564,081	560,375
Autres produits		7,782	-
Autres charges	14	(32,399)	(22,770)
RESULTAT D'EXPLOITATION		539,464.819	537,604
Régularisation du résultat d'exploitation		(5,478.533)	(10,106)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		533,986.286	527,498
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5,479	10,106
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		35,593	101,673
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		25,648	(20,511)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		600,705.794	618,766

GO SICAV*16, Avenue Jean Jaurès**1001 - Tunis***ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Année</i>	<i>Année</i>
		<i>2025</i>	<i>2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT			
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		<u>600,706</u>	<u>618,766</u>
Résultat d'exploitation		539,465	537,604
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		25,648	(20,511)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		35,593	101,673
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		<u>(157,621)</u>	<u>(434,931)</u>
Souscriptions			
- Capital		27,601,213	17,613,507
- Régularisation des sommes non distribuables		1,590,622	956,350
- Régularisation des sommes distribuables		680,883	509,920
Rachats			
- Capital		(27,743,186)	(18,014,054)
- Régularisation des sommes non distribuables		(1,600,792)	(980,626)
- Régularisation des sommes distribuables		(686,362)	(520,026)
VARIATION DE L'ACTIF NET		<u>443,085</u>	<u>183,835</u>
ACTIF NET			
En début de l'exercice		10,328,793	10,144,957
En fin de l'exercice		10,771,878	10,328,793
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de l'exercice		69,796	72,822
En fin de l'exercice		68,785	69,796
VALEUR LIQUIDATIVE		<u>156.602</u>	<u>147.985</u>
TAUX DE RENDEMENT		<u>5.82%</u>	<u>6.23%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE-OBLIG SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERALE OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès

1001 - Tunis

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 5514446.333. , s'analysant ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% actif net
	<u>Obligations et valeurs assimilés</u>		4,830,000	4,998,807	46.41%
	Obligations des sociétés		4,830,000	4,998,807	46.41%
TN0003400660	EO AMEN BANK SUB 2020 B	5,000	100,000	106,513	0.99%
TN0003600509	EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5,000	140,000	146,547	1.36%
TNFUHZ3R7VR5	EO ATL 2021/1	5,000	200,000	214,855	1.99%
TN4J4VCBM140	EO ATL 2022/1	2,000	80,000	81,334	0.76%
TNMA55MMDD46	EO ATL 2023/1	1,000	60,000	64,296	0.60%
TNTUDMZLCA16	EO ATL 2024/2	4,000	400,000	430,762	4.00%
TN3Z8BRRN997	EO BTK 2024/1	2,000	200,000	215,623	2.00%
TN0003900263	EO UIB 2011/1 CAT B	2,500	75,000	76,326	0.71%
TNSH8NXC1WC4	EO BH SUB 2021/2	5,000	125,000	127,073	1.18%
TN0002102150	EO TLF 2021-1	1,500	30,000	31,665	0.29%
TNYJL6N2AEP6	EO TLF 2022/1 TF	2,000	80,000	84,511	0.78%
TNXIY8MEDJE3	EO TLF 2022/2	4,000	160,000	162,526	1.51%
TNQ8KNUQO9D7	EO TLF 2025-1 TF	5,000	500,000	526,192	4.88%
TN0002601060	EO SUB STB 2021/1	5,000	200,000	212,776	1.98%
TN4J4VCBM14	EO TJR LEASING 2022/1	9,500	380,000	388,412	3.61%
TNEDMOU67Y09	EO TAYSIR 2024-1 CAT A	10,000	800,000	815,099	7.57%
TNTFJ0AWNBP7	EO BTK LEASING 2025-1 CAT A	5,000	500,000	510,919	4.74%
TNTWU2KQRW54	EO UBCI 2025-1 TF	3,000	300,000	303,180	2.81%
	EO UBCI 2025-2 TF	5,000	500,000	500,199	4.64%
	<u>Titres des Organismes de Placement Collectif</u>		482,579	515,639	4.79%
	Titres des OPCVM		482,579	515,639	4.79%
TN0VYWALSB95	FCP AMANETT	4,353	482,579	515,639	4.79%
	TOTAL		5,312,579	5,514,446	51.19%
	Pourcentage par rapport à l'Actif				50.97%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	5 026 788	168 334	(23 227)	5 171 895	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations	1 800 000			1 800 000	
Titres OPCVM	2 779 260			2 779 260	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	(1 503 979)			(1 503 979)	44
Titres OPCVM	(2 789 491)			(2 789 491)	35 549
<u>* Variations des plus ou moins values portefeuilles titres</u>					
			25 648	25 648	
<u>* Variations des intérêts courus</u>					
		31 113		31 113	
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	5 312 579	199 446	2 421	5 514 446	35 593

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès
1001 - Tunis

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 3.992.880, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	Créances sur opérations de pensions livrées		1,000,579	1,005,367	9.33%
	Pension Livrée Attijari Bank 7,49% au 08/01/2026 pour 30 jours		1,000,579	1,005,367	9.33%
	Certificats de dépôt	3,000,000	2,979,592	2,987,513	27.73%
TNSJXNZ90150	Certificat de dépôt CIL au 27/01/2026 à 8,49% pour 30 jours	1,000,000	992,524	995,141	9.24%
TNM7MV7AVA91	Certificat de dépôt QNB au 08/01/2026 à 8,24% pour 40 jours	1,000,000	994,544	998,727	9.27%
TN92WSMF13S8	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 04/02/2026 à 8,49 % pour 40 jours	1,000,000	992,524	993,645	9.22%
	TOTAL		3,980,171	3,992,880	37.07%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				36.91%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à D : 3.506 contre D : 2.785 au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	3,506	2,785
Total	<u>3,506</u>	<u>2,785</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à D : 27.453 contre D : 21.517 au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du dépositaire	11,899	5,949
Rémunération du gestionnaire	15,554	15,568
Total	<u>27,453</u>	<u>21,517</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à D : 18.772 contre D : 13.095 au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	12,692	4,336
CMF	923	951
Etat, retenue à la source	5,156	7,808
Total	<u>18,772</u>	<u>13,095</u>

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès

1001 - Tunis

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	9,801,295
Nombre de titres	69,796
Nombre d'actionnaires	336

Souscriptions réalisées

Montant	27,601,213
Nombre de titres émis	196,551
Nombre d'actionnaires nouveaux	52

Rachats effectués

Montant	(27,743,186)
Nombre de titres rachetés	(197,562)
Nombre d'actionnaires sortants	(114)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(2,529)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	25,648
Plus (ou moins) value réalisées sur cession de titres	35,593
Résultat incorporé à la VL (A)	527,498
Régularisation du résultat incorporé à la VL	(7,641)

Capital au 31-12-2025

Montant	10,237,891
Nombre de titres	68,785
Nombre d'actionnaires	274

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2025.

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 353.968, contre D : 342.914 en 2024, et se détaillent comme suit :

	Année 2025	Année 2024
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	353,968	331,332
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables</i>		
<i>sur le marché financier</i>		
- intérêts (Emprunt National)	-	3
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>		
- Dividendes	-	11,578
Total	353,968	342,914

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent à la clôture de l'exercice D : 199.240, contre D : 210.768 en 2024, et se détaillent ainsi :

	Année 2025	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	26,181	23,493
Intérêts des certificats de dépôts	173,059	187,275
Total	199,240	210,768

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	Année 2025	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	80,062	73,546
Total	80,062	73,546

Note 13 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements totalisent à la clôture de l'exercice D : 69.188, contre D : 66.853 en 2024, se détaillant ainsi :

	Année 2025	Année 2024
Commission de gestion de la CGI	63,239	60,903
Rémunération du dépositaire	5,950	5,950
Total	69,188	66,853

Note 14 : Autres charges

Les autres charges totalisent à la clôture de l'exercice D : 32.399, contre D : 22.770 en 2024, se détaillant ainsi :

	Année 2025	Année 2024
Honoraires commissaire aux comptes	21,291	12,000
Redevance CMF	10,628	10,236
Contribution Sociale de Solidarité	400	400
Autres	79	134
Total	32,399	22,770

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès
1001 - Tunis

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	9.207	8.987	8.711	10.636	9.106
Charges de gestion des placements	(1.006)	(0.958)	(0.956)	(1.067)	(1.052)
Revenus net des placements	8.201	8.029	7.756	9.569	8.054
Autres produits	0.113	-	-	-	-
Autres charges	(0.471)	(0.326)	(0.318)	(0.303)	(0.274)
Résultat d'exploitation (1)	7.843	7.703	7.438	9.266	7.780
Régularisation du résultat d'exploitation	(0.080)	(0.145)	(0.494)	(2.156)	(2.099)
Sommes distribuables de l'exercice	7.763	7.558	6.943	7.111	5.681
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0.517	(0.294)	(0.192)	(0.087)	0.099
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0.373	1.457	0.933	(0.103)	0.051
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0.890	1.163	0.741	(0.190)	0.150
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	8.733	8.865	8.179	9.076	7.930
Résultat non distribuable de l'exercice	0.890	1.163	0.741	(0.190)	0.150
Régularisation du résultat non distribuable	(0.037)	(0.047)	(0.082)	0.094	0.032
Sommes non distribuables de l'exercice	0.854	1.116	0.659	(0.096)	0.182
Valeur liquidative	156.602	147.985	139.311	131.709	124.695
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0.66%	0.67%	0.71%	0.83%	0.86%
Autres charges / actif net moyen	0.31%	0.23%	0.23%	0.24%	0.22%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5.10%	5.26%	5.12%	5.55%	4.67%

GO SICAV
16, Avenue Jean Jaurès
1001 - Tunis

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT .

16. Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier en date du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la Générale Oblig SICAV "Go Sicav " présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a. Mode de gouvernance

La gouvernance ESG de la Générale Oblig SICAV s'inscrit dans le cadre organisationnel impliquant, son gestionnaire : Compagnie Générale d'Investissement (CGI) et son dépositaire : Arab Tunisian Bank (ATB). Dans ce cadre, la CGI, en tant que société de gestion, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans les processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité et de la transparence vis-à-vis des investisseurs et du régulateur.

L'ATB, en sa qualité de dépositaire, est responsable d'assurer la conservation des actifs, de contrôler la régularité des décisions de gestion et de contribuer indirectement au cadre ESG via ses dispositifs de contrôle interne et ses engagements RSE, sans intervenir dans les choix d'investissement ni dans la stratégie ESG.

Le Conseil d'administration de Go SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques de durabilité. À ce titre, il valide les orientations ESG et la feuille de route à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

b. Stratégie ESG

En tant que SICAV obligataire, la Générale Oblig SICAV "Go Sicav " est exposée aux facteurs ESG de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, Go SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et les opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de Go SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, Go SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la Générale Oblig SICAV prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.